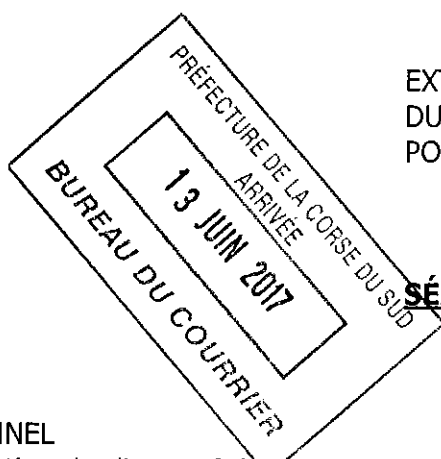




EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO



**N° 17/077/P**

**SÉANCE DU 09 JUIN 2017**

**OBJET :** PERSONNEL

Approbation du dispositif de recours aux emplois saisonniers pour la saison estivale et les animations hivernales 2017.

L'an deux mille dix-sept, le neuf du mois de juin à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 02 juin 2017 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

**Etaient présents** : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Jean-Marie SANTONI ; Noëlle SANTONI ; Joëlle DA FONTE ; Gérard CESARI ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Fabien LANDRON.

**Absents** : Patrice BORNEA ; Jacqueline BARTOLI ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Jean-Christophe ANGELINI ; Marielle DELHOM.

**Avaient donné procuration** : Patrice BORNEA à Xavière MERCURI ; Jacqueline BARTOLI à Jean-François GIRASCHI ; Vanessa GIORGI à Jean-Michel SAULI ; Pierre-Paul NICOLAÏ à Gaby BIANCARELLI ; Léa MARIANI à Florence VALLI ; Jean-Marc ANDREANI à Antoine ACQUATELLA ; Jean-Christophe ANGELINI à Fabien LANDRON ; Marielle DELHOM à Nathalie APOSTOLATOS.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de créer chaque année les emplois saisonniers, compte tenu du classement de la commune de Porto-Vecchio en station touristique.

1. Pour mémoire, au titre de l'année 2016, le nombre de postes créés pour l'ensemble des services municipaux s'est élevé à 66.

2. Les besoins pour la saison 2017 s'élèvent à **79** postes répartis globalement comme suit :

#### **Police Municipale - 2 postes**

- 2 ASVP, rémunérés sur l'Indice Majoré 325, échelle C1, pour 6 mois.

#### **Parking - 2 postes**

- 2 régisseurs Parkings, rémunérés sur l'Indice Majoré 325, échelle C1, pour 6 mois.

#### **Ateliers Municipaux - 5 postes**

- 3 agents polyvalents des services techniques, pour le nettoyage, rémunérés sur l'Indice Majoré 325, échelle C1, pour 2 mois,
- 2 agents polyvalents des services techniques, pour la voirie, rémunérés sur l'Indice Majoré 325, échelle C1, pour 2 mois.

#### **Direction des affaires maritimes et port de plaisance - 14 postes**

- 3 agents polyvalents affaires maritimes, rémunérés sur l'Indice Majoré 325, échelle C1, pour 5 mois,
- 8 agents polyvalents affaires maritimes, rémunérés sur l'Indice Majoré 325, échelle C1, pour 2 mois,
- 1 agent polyvalent affaires maritimes, rémunéré sur l'Indice Majoré 325, échelle C1, pour 6 mois,
- 1 agent d'accueil, rémunéré sur l'Indice Majoré 325, échelle C1, pour 3 mois,
- 1 agent d'accueil, rémunéré sur l'Indice Majoré 325, échelle C1, pour 5 mois.

#### **Sécurité des plages et de la baignade - 10 postes**

- 8 maîtres-nageurs sauveteurs, rémunérés sur l'Indice Majoré 368, échelle C2, pour 2 mois et 3 jours,
- 2 chefs de poste, rémunérés sur l'Indice Majoré 436, échelle C3, pour 2 mois et 3 jours.

#### **ALSH des 4-6 ans - 18 postes**

- 12 adjoints d'animation, rémunérés conformément aux termes du contrat d'engagement éducatif, pour 2 mois,
- 1 adjoint d'animation, rémunéré conformément aux termes du contrat d'engagement éducatif, pour 1 mois,
- 1 BAFD Adjoint(e) à la direction, rémunéré conformément aux termes du contrat d'engagement éducatif, pour 3 mois,
- 3 agents techniques, pour entretien & restauration, rémunérés sur l'Indice Majoré 325, échelle C1, pour 2 mois,
- 1 agent technique, pour entretien & restauration, rémunérés sur l'Indice Majoré 325, échelle C1, pour 1 mois,

#### **ALSH des 6-12 ans - 21 postes**

- 12 adjoints d'animation, rémunérés conformément aux termes du contrat d'engagement éducatif, pour 2 mois,
- 1 BAFD Adjoint(e) à la direction, rémunéré conformément aux termes du contrat d'engagement éducatif, pour 3 mois,
- 1 agent technique pour portage repas, rémunéré sur l'Indice Majoré 325, échelle C1, pour 2 mois,
- 6 agents techniques pour entretien & restauration, rémunérés sur l'Indice Majoré 325, échelle C1, pour 1 mois,
- 1 adjoint d'animation - rémunéré sur l'Indice Majoré 325, échelle C1, du 23 octobre 2017 au 03 novembre 2017 (Vacances Toussaint), rémunéré conformément aux termes du contrat d'engagement éducatif.

#### **Contrat Éducatif Local - 1 poste**

- 1 adjoint d'animation - rémunérés sur l'Indice Majoré 325, échelle C1, pour 1,5 mois - rémunéré conformément aux termes du contrat d'engagement éducatif.

### **Animations hivernales de la patinoire - 6 postes**

- 6 agents polyvalents - rémunérés sur l'Indice Majoré 325, échelle C1, pour 1 mois et 7 jours, de fin novembre 2017 à début janvier 2018.

Compte tenu des besoins ci-dessus exposés, le Maire propose au Conseil Municipal de valider 79 postes de saisonniers pour l'année 2017, répartis ainsi qu'indiqués dans la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 3 – 2° portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, qui stipule « *les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une période de douze mois consécutifs* »,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 07 juin 2017,

Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

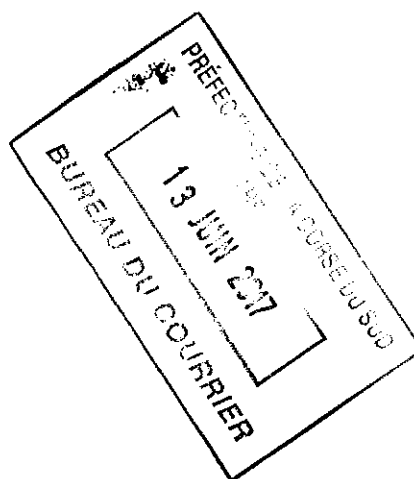
**ARTICLE 1 :** de créer **79** postes saisonniers pour l'année 2017. Ces postes sont répartis comme indiqué ci-dessus.

**ARTICLE 2 :** d'autoriser le Maire à signer les actes d'engagement à intervenir.

**ARTICLE 3 :** Les crédits de dépenses afférents font l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	24
Nombre de procurations	8
Nombre de suffrages exprimés	25
Votes : pour	<b>25</b>
dont procurations	6
contre	
dont procurations	
abstention	<b>7</b>
dont procurations	2
unanimité	



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE MAIRE,

